AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_01-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°01

1 - Finances – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (M57)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57**,
Vu l'état des créances irrécouvrables transmis par le Service de Gestion Comptable de Confolens en date du 31 mars 2026 (liste n° 7690861031),
Considérant que le comptable public a accompli toutes les diligences nécessaires au recouvrement des créances,
Considérant que certaines créances n'ont pu être recouvrées en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de leur disparition ou du faible montant des sommes dues,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur l'état transmis par le Service de Gestion Comptable de Confolens, correspondant à la liste n° 7690861031, pour un montant total de **1 902,75 €**
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de la commune à l'article **6541 « Créances admises en non-valeur »**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_01-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2026

SGC de Confolens
3 BIS RUE DU SOLEIL

16500 CONFOLENS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **35000 - CONFOLENS**

N° de la liste : 7690861031

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CONFOLENS, le 31 mars 2026
David PICAUD

Comptable

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 902,75 €	
6542	0,00 €	
Total	**1 902,75 €**	

A , le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T-649-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	34,40			
2024	T-996-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	38,40			
2023	T-1674-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2023	T-2409-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2024	T-414-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2024	T-1263-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2024	T-45-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2024	T-774-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	41,40			
2023	T-1044-1		ADAM Violette	PV carence	83-Cantine enfants	6541	44,89			
			Total pour ADAM Violette				**366,09**			
2022	T-233-1		BCOMOLLF	Combinaison infructueuse d actes	98-Autres produits fiscaux	6541	17,82			
			Total pour BCOMOLLF				**17,82**			
2022	T-230-1		BULB FRANCE	Combinaison infructueuse d actes	98-Autres produits fiscaux	6541	17,04			
			Total pour BULB FRANCE				**17,04**			
2023	T-839-1		COLLET Lenora	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	19,67			
2023	T-1076-1		COLLET Lenora	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	19,67			
			Total pour COLLET Lenora				**39,34**			
2024	T-7202300031-1		CS SECURITE	Personne disparue	302-Ordre de reversements	6541	227,00			
			Total pour CS SECURITE				**227,00**			
2021	T-2480-1		DANIEL Adam	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	15,00			
2022	T-119-1		DANIEL Adam	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	37,95			
2021	T-2480-2		DANIEL Adam	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	127,60			
			Total pour DANIEL Adam				**180,55**			
2025	T-2275-1		GJLAC 16	Combinaison infructueuse d actes	94-Autres produits de prestations	6541	0,80			
			Total pour GJLAC 16				**0,80**			
2022	T-1280-1		GREENYELLOW VENTE D E	Combinaison infructueuse d actes	98-Autres produits fiscaux	6541	33,00			
			Total pour GREENYELLOW VENTE D E				**33,00**			
2019	T-379-1		LEMANN Lucien Adam Eu	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	45,05			
2019	T-186-1		LEMANN Lucien Adam Eu	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	0,94			
			Total pour LEMANN Lucien Adam Eu				**45,99**			
2020	T-1052-1		LOUVRIER Isabelle	Combinaison infructueuse d actes	008-Loyer Août	6541	50,00			
2020	T-1152-1		LOUVRIER Isabelle	Combinaison infructueuse d actes	008-Loyer Août	6541	50,00			
			Total pour LOUVRIER Isabelle				**100,00**			
2023	T-1456-1		MONGE Coralie	Combinaison infructueuse d actes	007-Loyer Juillet	6541	40,00			
			Total pour MONGE Coralie				**40,00**			
2019	T-3919760631-1		ORANGE	Combinaison infructueuse d actes	302-Ordre de reversements	6541	12,23			

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_01-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
			Total pour ORANGE				**12,23**			
2022	T-1318-1		PROMEYRAT Jimmy	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	25,00			
2022	T-1022-1		PROMEYRAT Jimmy	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	10,97			
2022	T-1728-1		PROMEYRAT Jimmy	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	30,40			
			Total pour PROMEYRAT Jimmy				**66,37**			
2022	T-1282-1		ROCH Marie France	Combinaison infructueuse d actes	102-Autres produits de gestion courante	6541	20,00			
			Total pour ROCH Marie France				**20,00**			
2022	T-6129620631-1		SAUR	Combinaison infructueuse d actes	302-Ordre de reversements	6541	92,96			
			Total pour SAUR				**92,96**			
2024	T-1896-1		SESSAD	Combinaison infructueuse d actes	84-Cantine personnels	6541	13,80			
			Total pour SESSAD				**13,80**			
2024	T-1162-1		TAMPEN Samantha	RAR inférieur seuil poursuite	83-Cantine enfants	6541	0,60			
			Total pour TAMPEN Samantha				**0,60**			
2026	T-9299-1		TOTAL ENERGIE	Poursuite sans effet	302-Ordre de reversements	6541	570,01			
			Total pour TOTAL ENERGIE				**570,01**			
2023	T-1419-1		TUCKER Julia	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	13,65			
2023	T-565-1		TUCKER Julia	Combinaison infructueuse d actes	83-Cantine enfants	6541	45,50			
			Total pour TUCKER Julia				**59,15**			
			TOTAL DE LA LISTE				**1 902,75**			

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_01-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_02-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°02

2 - Finances – Régularisation budget annexe « Lotissement Les Peupliers »

Le Conseil municipal de la commune de Confolens,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Peupliers »,
Considérant qu'une erreur a été constatée dans l'inscription des stocks du lotissement « Les Peupliers »,

Considérant que des mètres carrés ont été inscrits à tort en stocks dans le budget annexe, alors qu'ils relèvent du patrimoine de la collectivité,
Considérant la nécessité de régulariser cette situation comptable afin de rétablir la sincérité des comptes,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'AUTORISE** le rachat par le budget général des mètres carrés inscrits à tort dans les stocks du budget annexe « Lotissement Les Peupliers », pour un montant de **57 351,92 €**
- **D'IMPUTE** cette acquisition au compte 2111 – Terrains nus du budget général
- **AUTORISE** la réalisation des écritures comptables nécessaires à la régularisation de cette opération
- **PRECISE** que cette opération vise à corriger une erreur comptable et à rétablir la sincérité des comptes du budget annexe.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_03-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°03

3 - Finances – Lotissement communal Les Peupliers, cession du lot 15

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du lotissement communal dénommé "Les Peupliers" sont achevés. Le plan de bornage a été établi à la suite de ces travaux, entraînant une légère évolution des superficies initialement prévues pour certaines parcelles. Par délibération en date du 30 juin 2025, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots composant ce lotissement.

Il est désormais possible de procéder à la commercialisation et à la cession de certains d'entre eux.

En ce sens, Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle suivante :

- Lot n°15, d'une superficie de 841 m², à Monsieur Christian DELAGE et Madame Mireille DELAGE domiciliés 6 La Chaise – 16500 ESSE, ou toute autre personne physique ou morale qu'ils substitueraient, au prix de :
 - 23 282.96 € HT
 - TVA à la marge : 4 194.04 €
 - Prix TTC : 27 477 €

Vu l'avis du Service des domaines,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente du lot 15 du lotissement communal "Les Peupliers" aux personnes susmentionnées, aux conditions financières précisées ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_03-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

- **PRECISE** que la recette issue de cette vente sera intégralement inscrite au budget annexe "Lotissement Les Peupliers" à l'article correspondant.

- **PRECISE** que les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_04-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°04

4 - Finances - Intégration espaces communs au Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'intégrer au Budget Principal l'acquisition des espaces communs du lotissement **"La Loge de la Vigne"**,

Considérant que cette acquisition doit être imputée au compte **2151 – Réseaux de voirie**, pour un montant total de **69 119,85 €**,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'INSCRIT** au Budget Principal l'opération relative à l'acquisition des espaces communs du lotissement **"La Loge de la Vigne"**
- **IMPUTE** la dépense correspondante au compte **2151**, pour un montant de **69 119,85 €**
- **AUTORISE** l'intégration de cette opération au Budget Primitif conformément aux règles comptables en vigueur

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_05-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°05

5 - Finances – Aménagement d'un espace de rencontre : demande de subvention au Département

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune en lien avec la Maison des Lycéens, souhaite créer à proximité du skate-park un espace de rencontre afin de favoriser le vivre-ensemble et les échanges entre les habitants de tous âges.

Ce projet prévoit l'aménagement d'une aire de jeux ludique destinée aux jeunes, d'un espace de détente ouvert à toutes les générations, ainsi qu'un aménagement paysager de l'ensemble du site.

La conception du projet a été confiée au bureau d'études Saltus Paysage.

La Maison des Lycéens a par ailleurs bénéficié d'un soutien financier de Mutualia pour l'acquisition des équipements destinés à cet espace.

Le coût de l'aménagement est estimé à 42 280 € HT.

Dans ce cadre, la commune souhaite solliciter le Département au titre du dispositif du Soutien à l'Initiative Locale afin de contribuer au financement de ce projet qui s'inscrit pleinement dans une démarche de cohésion sociale, de lien intergénérationnel et de valorisation du cadre de vie.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Conseil Départemental Soutien à l'Initiative Locale : 8 456.00 €
- Autofinancement : 33 824.00 €

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_05-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter cette aide financière auprès du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_06-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°06

6 - Finances – Projet de Réhabilitation – extension de la Maison de la Petite Enfance, demande de subventions DETR 2026-2027

Exposé des motifs :

La commune souhaite réhabiliter et agrandir la Maison de la Petite Enfance, afin de moderniser un équipement existant et d'améliorer les conditions d'accueil pour l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE) et les espaces mutualisés utilisés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

1. Partenariat et répartition des responsabilités

- La commune : propriétaire du bâtiment et maître d'ouvrage de l'opération. Elle assure la planification, le suivi des travaux et le dépôt des demandes de subvention.
- Le Centre socio-culturel du Confolentais : gestionnaire de la Maison de la Petite Enfance. Il assure l'exploitation quotidienne, l'animation du RPE et la coordination des activités de l'ALSH.
- La Communauté de communes : prend en charge le reste à charge annuel de fonctionnement de la crèche (EAJE), garantissant la pérennité du service et le soutien financier nécessaire à l'exploitation.

2. Renforcement et sécurisation de l'offre d'accueil du Jeune Enfant (EAJE)
L'offre actuelle est limitée à 12 agréments ouverts seulement les lundi et vendredi. La réhabilitation et l'extension permettront :

- de porter la capacité à 24 places,
- d'assurer une ouverture du lundi au vendredi,
- de garantir un service continu et sécurisé pour les familles et les professionnels.

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_06-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

3. Réponse à la diminution du nombre d'assistantes maternelles
Le projet permettra de sécuriser l'accueil collectif et de compenser la baisse des assistantes maternelles, garantissant un service cohérent avec les besoins des familles et les évolutions démographiques.

4. Amélioration des conditions d'accueil du RPE (Relais Petite Enfance)
Le RPE bénéficiera de locaux adaptés et fonctionnels pour les ateliers d'éveil, la formation des assistants maternels et l'accompagnement des familles.

5. Amélioration des conditions d'accueil de l'ALSH
Les espaces mutualisés de l'ALSH seront rénovés pour renforcer la sécurité, le confort et la qualité des activités proposées aux enfants.

6. Financement et responsabilités
Le coût total de l'opération est estimé à 1,75 million d'euros HT. La commune sollicite des subventions auprès de la CAF et de l'Etat pour limiter l'autofinancement communal à 20% La réalisation du projet sera conditionnée à l'obtention de ce niveau de subvention.

7. Intérêt général du projet
La Maison de la Petite Enfance constitue une opération structurante pour la commune et le territoire.

Elle permettra :

- de sécuriser et renforcer l'offre d'accueil,
- de soutenir les familles et les professionnels,
- d'améliorer les conditions d'accueil du RPE et de l'ALSH,
- de renforcer l'attractivité et la cohésion sociale du territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 750 000.00 € H.T

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR, opération 4 « Ecoles et petite enfance » en deux tranches 2026 et 2027 et de la Caisse d'Allocations Familiales (EAJE, RPE, ALSH).

Vu les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

Vu les orientations de la commune en matière de politique enfance et petite enfance ;

Vu la nécessité identifiée de renforcer l'offre d'accueil et d'accompagnement aux familles ;

Vu le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la Maison de la Petite Enfance, bâtiment communal géré par le Centre socio-culturel du Confolentais ;

Considérant que cette opération est essentielle pour adapter et sécuriser l'offre de services à destination des jeunes enfants et des familles ;

Considérant l'importance du partenariat entre la commune, le Centre socio-culturel et la Communauté de communes pour la réussite et la pérennité du projet ;

Considérant le coût de l'opération,

Considérant la possibilité de présenter des dossiers de subvention au titre de la DETR, opération 4 « Ecoles et petite enfance » en deux tranches et de la Caisse d'Allocations Familiales (EAJE, RPE, ALSH).

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_06-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Considérant le plan de financement tel qu'il est présenté,

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
Travaux réhabilitation – extension	1 450 000 €	Etat –	217 500.00€
Maîtrise d'œuvre	150 000 €	DETR 2026 1ère tranche	217 500.00€
Etudes diverses	50 000 €	DETR 2027 2ème tranche	
Mobilier, informatique…	100 000 €		965 000.00€
		CAF	
		Auto financement	350 000.00 €
total HT	1 750 000 €	total HT	1 750 000.00 €

Considérant que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : octobre 2026,
Fin des Travaux : fin 2027.

Considérant que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2026

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création de la Maison de la Petite Enfance tel que présenté ;
- **APPROUVE** le plan de financement
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 et 2027 et de la Caisse d'Allocations Familiales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens



AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_07-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°07

7 - Finances – Projet de création d'un padel : demande de subvention Département

Monsieur le Maire, soucieux de renforcer l'offre sportive existante sur la commune propose la création d'un padel. Ce sport de raquette qui se joue sur un court encadré de vitres et grillages et divisé par un filet est en plein essor. Le terrain serait implanté au complexe sportif de la Tulette à proximité immédiate des terrains de tennis.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 73 530.70 € H.T.

La commune a déjà bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale du Sport de 25 837 €. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Programme des Equipements sportifs de proximité : 25 837.00 €
- Département Soutien à l'Initiative locale et environnementale : 14 000.00 €
- Autofinancement : 33 693.70 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter l'aide financière du Département au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_08-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°08

8 - Finances - Demande de subventions auprès de la Communauté de Communes et du Conseil Départemental de la Charente dans le cadre des « vendredis de l'été 2026 ».

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la 12e édition des « Vendredis de l'été », spectacles payants (1 euros par personne / gratuit pour les enfants de moins de 12 ans) organisés pour 2026 le 3/07, le 17/07, le 31/07, et le 7/08 aux Arènes Crévelier.

M. Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du programme d'aide à la diffusion de spectacles vivants la commune peut adresser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente à hauteur de 30% du coût global, plafonnée à 1000€ par date.

Cette aide portera sur l'ensemble de la programmation des vendredis de l'été 2026 dont le coût s'élève à 18 722,45 € TTC décomposé comme suit :

VENDREDI DE L'ÉTÉ 2026					
2026	Groupe		GUSO 2 techniciens	Prestation Technique	MONTANT GLOBAL TTC
	Groupe	Cachet TTC	1 son / 1 lumière	TTC	par concert
3 juillet	Froggyz	1 782,95 €	970,00 €	1 190,15 €	3 943,10 €
17 juillet	Fuzz	2 837,95 €	970,00 €	1 190,15 €	4 998,10 €
31 juillet	Mickaël Vigneau	2 626,95 €	850,00 €	1 190,15 €	4 667,10 €
7 août	Grany Smith	2 954,00 €	970,00 €	1 190,15 €	5 114,15 €
MONTANT TTC		**10 201,85 €**	**3 760,00 €**	4 760,60 €	**18 722,45 €**
MONTANT TTC VENDREDIS DE L'ÉTÉ 2026					**18 722,45 €**

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_08-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Sollicitation plafonnée à 1000€ par date (soit 4.000,00€)

M. Le Maire précise qu'il souhaite cette année solliciter une aide de 2000 euros auprès de la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente dans le cadre du programme d'aide à la diffusion de spectacles vivants au titre des « vendredis de l'été 2026 ».

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de Charente Limousine au titre des « vendredis de l'été 2026 ».

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_09-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°09

9 - Finances- Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu, en vertu de l'article 1650 du Code général des Impôts, de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

La durée du mandat des membres de la C.C.I.D. est la même que celle du mandat du Conseil municipal. Il doit être procédé à son renouvellement à chaque renouvellement du Conseil municipal.

Composition :
Cette Commission est instituée dans chaque commune. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée de 9 membres :

- le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence,
- 8 commissaires titulaires (+ 8 commissaires suppléants)

Conditions à remplir :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- être âgé de 18 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_09-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Conditions touchant à la constitution de la Commission :
Le choix des commissaires doit être de nature à assurer une représentation équitable des contribuables de la commune et tenir compte de l'importance des hameaux existant dans la commune.

Nomination des commissaires :
Le Conseil municipal propose une liste de candidats en nombre double (16 titulaires et 16 suppléants). Cette liste est soumise à la Direction des Services Fiscaux. Parmi cette liste, le Directeur des Services Fiscaux procède à la désignation des commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Fonctionnement de la Commission :
La C.C.I.D. se réunit à la demande du Directeur des Services Fiscaux et sur convocation du Président de la Commission. Elle se réunit en général une à deux fois par an. Les membres délibèrent en commun, à la majorité des suffrages. La règle du quorum doit être respectée.

Rôle de la Commission :
La C.C.I.D. joue, un rôle important au niveau de la commune : c'est elle qui, en association avec les Services Fiscaux, détermine l'assiette des taxes communales (les 4 impôts locaux).
Elle constitue l'organe qui, au niveau de chaque commune, permet de déterminer dans les meilleures conditions possibles l'assiette de l'ensemble des impôts directs perçus au profit des collectivités locales. Sa connaissance du tissu fiscal local est fondamentale.
Par ailleurs, la C.C.I.D. peut être appelée à intervenir dans le contentieux de ces impositions, où son avis peut être requis à la suite de réclamations présentées par le contribuable aux services fiscaux.

Elu Titulaire : M.Le Maire

Proposition des commissaires titulaires (16 noms pour 8 postes à pourvoir) :

Nom – Prénom	Adresse	Code Postal	Commune
VINCENT Raymond	38 allée Peupliers	16500	CONFOLENS
GERMANEAU Gilbert	15 rue des Sources	16500	CONFOLENS
VILLEDARY Véronique	9 rue du Chatelard	16500	CONFOLENS
PAULET Didier	29 rue des Cailles	16500	CONFOLENS
MARTIN Annie	23 Rue Bois Des Roses	16500	CONFOLENS
VILLESANGE Annie	52 rue Auguste Duclaud	16500	CONFOLENS
LEBRET Hubert	11 rue des Noisettes	16500	CONFOLENS
QUERIAUD Jean-Louis	26 rue des Buttes	16500	CONFOLENS
COURSAGET Jean-Michel	05 Allées de Blossac	16500	CONFOLENS
BARRIER Pierre	2 Le Bois Catelan	16500	LESSAC
BOOB Frédéric	8 rue de la Roche	16500	CONFOLENS
MARCOUILLER Sonia	Rue des Vignes	16500	CONFOLENS
PONTCHARRAUD Michel	Rue Marchedieu	16500	CONFOLENS
BISSERIER Serge	11 rue des Sources	16500	CONFOLENS
GUIMBERTEAU Joël	16 rue Auguste Duclaud	16500	CONFOLENS
LEPINOUX-CHAMBAUD Jean-Claude	1 rue Bournadour	16500	CONFOLENS

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_09-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Proposition des commissaires suppléants (16 noms pour 8 postes à pourvoir) :

Nom – Prénom	Adresse	Code Postal	Commune
CAMPAIN Sylvain	6 Boulevard Jean Jaurès	16500	CONFOLENS
DEVAINE Germain	4 rue Merlie	16500	CONFOLENS
DEMONT Jean-Michel	14 allée des Promenades	16500	CONFOLENS
DESVERGNES Pierre	6 Rue des Cailles	16500	CONFOLENS
TOUCHET Edith	Avenue du 8 mai 1945	16500	CONFOLENS
BIOJOUT Jean-Pierre	Rue de la Commanderie	16500	CONFOLENS
CATHELINEAU Agnès	3 allée Vieille Vigne	16500	CONFOLENS
QUINTANNE Martine	Allée de Blossac	16500	CONFOLENS
LEPINE Gilles	26 allées de Blossac	16500	CONFOLENS
CHARDONNE Marie-Jeanne	42 allée des Peupliers	16500	CONFOLENS
CHABROUX Eric	La Borde	16500	CONFOLENS
MANCEAU Jeanine	La petite Martinie	16500	CONFOLENS
GANTHEIL Robert	10 rue des Cailles	16500	CONFOLENS
CHOPY Laurent	7 rue des Vignes	16500	CONFOLENS
BARRY Marie-Christine	29 rue des Cailles	16500	CONFOLENS
LAFONT Olivier	1 impasse du Petit Bois	16500	CONFOLENS

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;
Considérant que cette liste doit comporter au minimum trente-deux noms ;

- **DRESSE** la liste de présentation des commissaires telle que présentée ci-dessus

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_10-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°10

10- Cimetière – Délibération portant rétrocession d'une concession trentenaire à la commune

Monsieur le Maire expose :

Madame Château Françoise, domiciliée au 15 bis rue Victor Hugo, Résidence Esmeralda, Appartement 4- 76420 Bihorel, titulaire d'une concession trentenaire dans le cimetière communal de Confolens, Section O – Rang 5 – Emplacement 6, sollicite par courrier en date du 06 mars 2026, sa rétrocession et le remboursement par la commune.

Le caveau n'ayant pas été utilisé jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Château Françoise déclare vouloir rétrocéder ladite concession à partir du 06 mars 2026 à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement.

Il est rappelé que la concession a été acquise pour la somme de soixante et onze €uros et soixante-seize centimes (71.76€) – part communale.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata de la durée restant à courir.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de quarante-quatre €uros et quarante-sept centimes (44.47€) soit du 07/10/2014 (date d'achat) au 06/10/2025 : 11 ans, du 07/11/2025 au 06/05/2026 : 5 mois.

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_10-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes : la concession funéraire située Section O – Rang 5 – Emplacement 6 est rétrocédée à la commune au prix de quarante-quatre €uros et quarante-sept centimes (44.47€).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revendre cette concession au tarif en vigueur,
- **INSCRIT** cette dépense au budget de la commune,

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_11-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°11

11 - Urbanisme – Acquisition à l'euro symbolique de parcelles situées au lieu-dit La Ganne par la commune

Annule et remplace la délibération n°06 du 23 février 2026.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité d'acquérir à titre gratuite les parcelles suivantes appartenant à l'indivision VALLEE représentée par Monsieur VALLEE Raymond permettant ainsi de régulariser un état de fait car lesdites parcelles font déjà partie intégrante du domaine public (voirie et ses dépendances).

Numéro de Parcelle	Superficie
Section E n°979	40
Section E n°1008	6
Section E n°1007	9
Section E n°842	196
Section E n°841	36

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_11-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles de terrain référencées ci-dessus à l'Indivision VALLEE. La valeur vénale de ces parcelles est estimée à 125 euros.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles référencées dans le tableau ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_12-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°12

12 - Urbanisme - Extinction partielle de l'éclairage public à Confolens, nouveaux horaires

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Monsieur le maire propose de déterminer les horaires d'extinction de l'éclairage public de la manière suivante :

Du 01er mai au 31 août :

- le long de la RD948 et dans le cœur historique coupure à minuit, aucun éclairage public le matin
- le reste la commune aucun éclairage public.

le reste de l'année :

- le long de la RD948 et dans le cœur historique coupure de minuit à 6h30,
- le reste la commune, coupure de 23h00 à 7h00.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à 22 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu selon les modalités définies ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés d'application de cette manière

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_13-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°13

13 - Vie municipale – Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1-1 et R.1111-1- A à R.1111-1-D ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment l'article 218 ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération n°2023-37 du 30 octobre 2023 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente relative à la mutualisation du référent déontologue de l'élu local avec les collectivités et établissements publics de la Charente affiliés qui le souhaitent ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_13-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être assurées par un collège, composé de personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant l'accord des personnes désignées, membres du collège ;

Le Maire / Président propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

Article 1 : Désignation des membres du collège des référents déontologues des élus

Le collège des référents déontologues des élus locaux est composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.
À la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Modalités de saisine du collège

Tout élu local de la collectivité pourra saisir le collège des référents déontologues des élus.
La saisine du collège doit être effectuée par voie postale ou par courrier électronique avec la mention « Confidentiel ».
Une adresse mail sécurisée au bénéfice des référents déontologues sera communiquée par le Centre de Gestion de la FPT de la Charente.
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue saisi qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.
Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.
Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

Article 4 : Rémunération des membres du collège des référents déontologues

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.
Cette indemnité sera prise en charge par Centre de Gestion de la Charente.
Des frais éventuels de transport et d'hébergement pourront également être pris en charge par le Centre de Gestion en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_13-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Article 5 : Obligations du référent déontologue local

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

Article 6 : Indépendance et impartialité du référent déontologue

La fonction de référent élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, les référents déontologues élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de la direction générale ou de l'autorité territoriale.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_14-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

CONFOLENS
Cité de Confluences

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°14

14 – Vie municipale - Désignation des représentants de la commune à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : M. Jacques DALLET,
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : M. Pierre BARRIER,
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_14-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_15-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°15

15. Désignation des représentants du conseil municipal à Charente Eaux

Annule et remplace la délibération n°17 du 20 mars 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Ville est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

A ce titre elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à Charente Eaux.

Charente Eaux a été créé pour répondre aux **besoins d'assistance des collectivités du département** dans l'exercice de leurs compétences en lien avec le cycle de l'eau. Au quotidien, Charente Eaux est là pour conseiller les collectivités et les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote :

Se présentent :

Poste de titulaire : Pierre BARRIER
Poste de suppléant : John MACDONALD

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Pierre BARRIER titulaire, John MACDONALD suppléant à Charente Eaux.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture
016-200054047-20260427-2026_04_27_16-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°16

16 - Désignation des représentants du conseil municipal au SDEG 16
Annule et remplace la délibération n°19 du 20 mars 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Ville est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

A ce titre elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SDEG 16.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres au SDEG 16.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), établissement public, est un **syndicat mixte "ouvert" qui** regroupe pour les compétences :

- distribution publique de l'électricité : 404 Communes ;
- éclairage public : 403 Collectivités ;
- distribution publique du gaz : 316 Communes ;
- communications électroniques : 331 Communes.

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité (et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils…).

Le SDEG 16 est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz.

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_16-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote :

Se présentent :

Poste de titulaire : Jean-Michel DEMONT
Poste de suppléant : Jacques DALLET

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Jean-Michel DEMONT titulaire, Jacques DALLET suppléant au SDEG16

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

AR Prefecture

016-200054047-20260427-2026_04_27_17-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

CONFOLENS
Cité de Confluences

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°17

17- Subvention exceptionnelle à l'association les Acacias, championnat de France UNSS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une équipe féminine de l'association sportive « les Acacias » du lycée Emile ROUX s'est qualifiée pour le championnat de France UNSS de Futsal qui se déroulera du 04 au 07 mai à Nice.

Cette aventure sportive requiert des financements conséquents. Au coût du transport, s'ajoutent les frais d'hébergement et de restauration sur place, c'est pourquoi, l'association sollicite la commune pour l'attribution d'une participation exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette association en leur attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ imputée au compte 65748.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ à l'association sportive « les Acacias » du lycée Emile Roux

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

AR Prefecture
016-200054047-20260429-2026_04_27_18-BF
Reçu le 29/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CONFOLENS
Cité de Confluences

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 00

Date de Convocation :
jeudi 16 avril 2026

Date d'affichage :
jeudi 16 avril 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 16 avril 2026 sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
Mme LAMANT Marie-Line, M CHOPY Laurent, Mme FOURNIER Sylvia, M. BOOB Frédéric, Mme BARRY Marie-Christine, M. GRAVELLE Alain, Mme FAYET Margot, M. BARRIER Pierre, adjoints.
Mme ARPIN Lou-Anne, M. DEMONT Jean-Michel, Mme TALBOT Séverine, M. ROUFFAUX Éric, Mme LAHURE Nicole, M. MACDONALD John, Mme MOREAU Marie, Brigitte, M. DALLET Jacques, Mme LEPINE Claudine, M. DAGANAUD Valentin, Mme BESSAC Corinne, M. LANDREVIE Pascal, Mme VANDENBROUCQUE Michèle, M. MILLOTTE Amaury, Mme LACOMBE Barbara, M GUIMBERTEAU Joël, M. BELLICAUD Didier, conseillers municipaux.

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BERTHOMÉ Marie-Pierre

Délégations

Secrétaire de séance :Mme Fayet Margot

2026/04/27
N°18

Finances- décision budgétaire modificative 1 Budget général 2026

Le Maire de CONFOLENS,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°9 en date du 9 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les motifs justifiant l'adoption de la décision modificative ci-dessous, ainsi que les transferts correspondants, et propose d'approuver cette décision relative au budget général 2026.

crédits à réduire

section	opération	chapitre	article	nature	montant
fonctionnement	OPFI	O23	O23	virement de la section d'investissement	54 000,00 €
investissement	OPFI	O21	O21	virement de la section de fonctionnement	54 000,00 €
investissement	OPFI	45	454111	opération/compte de tiers bât rue du vieux Château	32 000,00 €
investissement	OPFI	45	454121	opération/compte de tiers bât rue du vieux Château	32 000,00 €
				TOTAL	**172 000,00 €**

crédits à ouvrir

section	opération	chapitre	article	nature	montant
fonctionnement		O11	615228	entretien et réparations autres bâtiments	54 000,00 €
investissement	OPFI	45	454112	opération/compte de tiers bât rue du Maquis foch	32 000,00 €
investissement	OPFI	45	454122	opération/compte de tiers bât rue du Maquis foch	32 000,00 €
investissement	412	13	1321	subvention halles	54 000,00 €
				TOTAL	**172 000,00 €**

AR Prefecture

016-200054047-20260429-2026_04_27_18-BF
Reçu le 29/04/2026

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 sur le budget général 2026

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 28 avril 2026



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens